

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 06683
Numéro SIREN : 843 238 379
Nom ou dénomination : A&M

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2023 sous le numéro de dépôt 20000

A&M
Société par actions simplifiée au capital de 11.163,35 €
Siège social : 72, bd Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen
843 238 379 R.C.S. Bobigny

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,

Les associés de la Société se sont réunis ce jour à 14h en assemblée générale ordinaire annuelle à son siège social au 72, bd Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen sur convocation du Président par courrier électronique en date du 22 juin 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La séance est présidée par Monsieur Mathieu Even, Président de la Société

[*** Réservé***]

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. [***Réservé***] ;
2. [***Réservé***] ;
3. [***Réservé***] ;
4. [***Réservé***] ;
5. Nomination de PKF Arsilon Commissariat aux comptes en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société ;
6. Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt.

Le Président donne lecture de ses rapports.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

[*** Réserve***]

DEUXIEME RESOLUTION

[*** Réserve***]

TROISIEME RESOLUTION

[*** Réserve***]

QUATRIEME RESOLUTION

[*** Réserve***]

CINQUIEME RESOLUTION

Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer :

PKF Arsilon Commissariat aux comptes

47, rue de Liège

75008 Paris

Inscrit sur la listes des Commissaires aux comptes depuis 2015 sous le numéro 4100089352

pour une durée de six (6) exercices, prenant effet à l'issue de l'assemblée générale et au titre de l'exercice en cours devant clôturer le 31 décembre 2023 et dont les fonctions prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028,

PKF Arsilon Commissariat aux comptes a déclaré, préalablement aux présentes, accepter les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la Société qui viennent de lui être confiées et n'être frappé(e) d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise des associés.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs décisions adoptées par l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise des associés.

Certifié conforme par le Président d'A&M

DocuSigned by:
 *Mathieu Even*
C065CBA5DD08428...

* * *

Monsieur Mathieu Even
Président

Annexes.

PJ.